



La revue universitaire des Sciences de l'Education

assempe



Éditions Universitaires
de Côte d'Ivoire

ISSN 0258 5774

N°24 - 2024

ASSEMPE

“Promouvoir et diffuser la recherche en éducation”

ADMINISTRATION ET REDACTION DE LA REVUE ASSEMPE

ADMINISTRATION

Revue semestrielle des Sciences de l'Education créée en 1974, éditée par EDUCA (Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody).

REDACTEUR EN CHEF : YEO Soungari, Maître de Conférences, IREEP /université Félix Houphouët-boigny

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

- AKA ADOU, (Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire)
- KEI Mathias (Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire)
- ANON NGUESSAN (Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire)
- FADIGA KANVALY (Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure, Abidjan)
- KOUDOU OPADOU (Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure, Abidjan, Côte d'Ivoire)
- G B O N G U E (Professeur Titulaire, I P N E T P Abidjan)
- ASKA KOUADIO (Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire)
- AZOH François Joseph, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure, Abidjan, Côte d'Ivoire)
- YAPO YAPI (Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure, Abidjan, Côte d'Ivoire)
- ETTIEN ASSOA (Maitre de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire)

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

- Pr PORTELANCE (Professeur Titulaire, UQTR, Canada)
- Pr GEORGES KPAZAI (Professeur Titulaire, Université Laurentian, Canada)
- Pr CHRISTIAN DELOVER (Professeur Titulaire, Université du Hainaut à Mons de Belgique)
- Pr JOSE LUIS WOLFS (Professeur Titulaire, Université Libre de Belgique)

COMITE DE REDACTION

- Dr BLAISE N'GUETTA KABLAM
- Dr N'GORAN KOUASSI
- Dr N'GORAN N'FAISSEH FRANK STEPHANE
- Dr YA KOUAME INES
- Dr OUATTARA MOHAMED TIDIANE
- Dr GUEHI ROSE-GISELE
- Dr GBAYORO ZEREGBE,
- Dr NDEDE FLORENCE

Contact : ASSEMPE

IREEP (Institut de Recherche, d'Expérimentation et d'Enseignement en Pédagogie, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody)

08 BP 42 Abidjan 08

Tel: + 225 07087983 86/ +2250141 02870 0/ +225 06 00 23 91/ +225 010170727 2/ +225 010244260 5/ + 2 2 5 0 7 0 7 0 5 6 8 7 0

E-mail: revueireep@yahoo.fr

ISSN 0258 5774/ Dépôt légal N°404

SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Option éditoriale..... | 5 |
| 1- YA KOUAMÉ Akissi Inès, Usages possibles des services de l'application Whatsapp dans les pratiques pédagogiques à l'Université Félix Houphouët-Boigny..... | 7-19 |
| 2- ASSAMIN Assamin Amédée, Déterminants du choix des filières de formation chez des étudiants de l'Institut National de Formation Sociale à Abidjan..... | 20-28 |
| 3- KOFFI Kouakou Innocent, Modélisation de la médiation pour accompagner l'enseignement des fractions en mathématique en classe de sixième en Côte d'Ivoire..... | 29-40 |
| 4- Alias Kablan, Georges Kpazaï, Pour une approche holistique des catégories de conceptualisation de la pensée critique en formation universitaire..... | 41-54 |
| 5- Bancketh Kodia, A. F., Mandoumou, P., Georges Kpazaï, Intention éducative et enseignement de l'éducation physique et sportive en République du Congo : un regard critique..... | 55-64 |
| 6- BAMBA Seydou, Précocité maternelle et précarité des besoins sociaux et éducatifs des enfants nés de filles-mères dans la commune de Yopougon..... | 65-74 |
| 7- SOUMAHORO Loulou Nan Gomathy, MENZAN Kouakou Rodolphe, N'GORAN Nfaissoh Franck Stephane, Représentations sociales de la COVID-19 et comportements à risque chez des étudiants de l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan..... | 75-84 |

OPTION EDITORIALE

Les revues spécifiques au domaine des Sciences de l'Education sont rares et leur nombre est très limité. C'est pourquoi, pour pallier cette insuffisance, nous avons transformé le bulletin universitaire de pédagogie dénommée ASSEMPE (qui signifie en langue Akan, bonne nouvelle mais qui reprend surtout l'acrostiche d'Assemblée Pédagogique.), en une revue scientifique.

La revue ASSEMPE de l'IREEP (Institut de Recherches d'Etudes et d'Expérimentation en Pédagogie) publie donc exclusivement les travaux de recherche en Sciences de l'Education. Les textes qui sont retenus par le comité scientifique sont publiés sur décision de l'administration et de la rédaction de la revue. Les manuscrits doivent être des articles originaux n'ayant pas fait l'objet d'une publication antérieure. Les avis et opinions scientifiques émis dans les articles n'engagent que leurs propres auteurs. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

1- Le volume d'un article

Le volume d'un article soumis à la revue ASSEMPE pour publication ne doit pas dépasser 20 pages.

Interlignes : 1.5. Taille 12.
Police : Times New Roman

2- Ordre logique du texte

- Un titre concis en caractère d'imprimerie et en gras.
- Pour chaque auteur, une notice comprenant :
 - Nom et Prénoms,
 - Le rattachement institutionnel,
 - L'adresse électronique
- Un **résumé** en français, traduit en anglais, qui ne doit pas dépasser 10 lignes et qui devra être différent du premier paragraphe du texte. Il doit notamment énoncer l'objectif poursuivi par l'auteur.

- **Mots clés**

- **Abstract**

- **Keywords**

- **Introduction**

- **Développement**

- **Bibliographie**

Il s'agit ici de citer les sources consultées ou citées. Dans la bibliographie, à la fin du manuscrit, les références classées par ordre alphabétique seront présentées selon les normes suivantes :

- pour un livre : Nom, initiaux des prénoms, année d'édition, titre du livre (en italique), lieu d'édition, édition, nombre de pages.

- Pour un article : Nom, initiaux des prénoms, année d'édition, titre de la revue (en italique), numéro, lieu d'édition, édition, indication des pages occupées par l'article dans la revue.

Les rapports et les documents inédits, d'intérêt scientifique peuvent être cités.

3- Présentation des notes

La rédaction n'admet que des notes en bas de page. Les notes en fin de texte ne sont pas tolérées. Les citations et les termes étrangers sont en italique et entre guillemets. Les titres d'articles sont entre griffes. Les titres d'ouvrages et de revues sont en italique.

Les références bibliographiques en bas de page se présentent de la manière suivante : Prénoms

(on peut les abréger par leurs initiaux) et nom de l'auteur, *Titre de l'ouvrage*

NB : La rédaction se réserve le droit de retourner à leurs auteurs les manuscrits qui ne seront pas conformes à ces orientations.

4- Instructions aux auteurs

Les manuscrits en deux exemplaires, sous forme électronique et sur papier sont à envoyer au comité de rédaction.

Cette revue s'autofinançant, elle a besoin d'une participation de chaque auteur pour faire face aux problèmes financiers qui se poseraient quant à la lecture des articles et à la mise en train de la revue.

PRÉCOCITÉ MATERNELLE ET PRÉCARITÉ DES BESOINS SOCIAUX ET ÉDUCATIFS DES ENFANTS NÉS DE FILLES-MÈRES DANS LA COMMUNE DE YOPOUGON

Docteur BAMBA Seydou

Enseignant chercheur à l'université Félix Houphouët Boigny, UFR Criminologie ; Laboratoire d'Etude de la Prévention des Délinquances et des Violences (LEPDV), ORCID : 0009-0007-6693-5684
bamseydou@yahoo.fr

RÉSUMÉ

La présente étude s'intéresse aux conditions de prise en charge des enfants nés de filles mères dans le quartier SIDECI, dans la commune de Yopougon (District d'Abidjan). Le protocole méthodologique intègre la passation de guides d'entretiens semi-structurés, des récits de parcours de vie sur un échantillonnage à choix raisonné qui comprend des adolescents nés de filles mères (08), des filles mères (10), des femmes ayant été fille mère (10), des filles mères (10), des parents de filles mères (10) et (04) quatre personnes ressources dont un sociologue, un psycho-criminologue, un responsable d'ONG et une assistante sociale. Les principaux acquis de l'étude montrent en effet, comment la survenue de la grossesse conditionne l'effritement des rapports sociaux des filles concernées avec leurs proches (copains, parents, amis...). Plus spécifiquement comment cet effritement des rapports sociaux ou en d'autres termes, le désengagement des auteurs de ces grossesses et des parents des filles favorise un contexte de précarisation des conditions de prise en charge des besoins sociaux de santé, de survie et d'éducation des filles en question et de leurs enfants.

Mots-clés : Précocité maternelle, Précarité, Besoins sociaux, Filles-mères, Yopougon.

ABSTRACT

This study focuses on the conditions of care for children born to unmarried mothers in the SIDECI neighborhood, in the commune of Yopougon (Abidjan District). The methodological protocol integrates the administration of semi-structured interview guides, life stories on a purposive sampling which includes adolescents born to unmarried mothers (08), unmarried mothers (10), women who have been unmarried mothers (10), unmarried mothers (10), parents of unmarried mothers (10) and (04) four resource people including a sociologist, a psycho-criminologist, an NGO manager and a social worker. The main findings of the study show, in fact, how the occurrence of pregnancy conditions the crumbling of the social relationships of the girls concerned with their loved ones (boyfriends, parents, friends, etc.). More specifically how this erosion of social relationships or in other words, the disengagement of the perpetrators of these pregnancies and the parents of the girls promotes a context of precariousness of the conditions for taking care of the social needs of health, survival and education of the girls in question and their children.

Keywords: Maternal precocity, Precariousness, Social needs, Unmarried mothers, Yopougon.

INTRODUCTION

Les articles 28 et 29 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CDE) définissent l'éducation de ce dernier comme un droit fondamental qui représente les espoirs, les rêves et les aspirations de millions d'enfants et de familles partout dans le monde¹. Elle contribue non seulement à transmettre à l'enfant de connaissances et compétences pour construire son avenir, choisir un métier, mais aussi pour apprendre à mieux se protéger contre les vulnérabilités telles que les mariages précoces, les violences basées sur genre, le travail des enfants, etc. (OIT, 2013). Dans les sociétés, l'éducation est considérée comme un processus d'intégration sociale réalisée par la tribu, par le groupe, par la famille élargie (Malassis, 1973, p. 1)².

En Côte d'Ivoire, le contexte de l'éducation reste dominé par le phénomène de la précocité sexuelle et de grossesses des jeunes (Ahuie et al., 2016, p.3). En effet, le rapport du plan accéléré de réduction des grossesses à l'école (2013-2015) mentionne que 29,6% des adolescentes âgées de 15 à 19 ans qui commencent déjà leur vie procréative dont 31,1% d'adolescentes âgées de 20 à 24 ans ont rapporté une naissance avant 18 ans (EDS 2012). Par ailleurs, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)³ relève 3 409 cas de grossesses en milieu scolaire en Côte d'Ivoire sur la période de septembre 2021 à mai 2022. Cette situation semble remettre en cause l'ensemble des actions menées dans le but de palier les phénomènes de précocité sexuelle et les grossesses qui en découlent.

Les entretiens réalisés avec les autorités judiciaires dans la commune de Yopougon permettent de relever que le phénomène des *filles-mères* reste une réalité récurrente dans la commune. En effet, l'entretien réalisé avec un Greffier du tribunal de première instance de la même commune relève la récurrence des plaintes lié au phénomène. En outre, les constats empiriques d'un responsable du commissariat de police du 16^{ème} arrondissement de la commune mentionnent qu'environ 15 et 16% en moyenne des plaintes enregistrées mensuellement sont liées au phénomène de *fille mères*. Ces plaintes proviendraient pour la plupart des parents des filles concernées ou des filles elles-mêmes, résidant dans le sous-quartier SIDECI. Elles dénoncent le plus souvent, le supposé désengagement du père dans la prise en charge des besoins et de l'éducation de l'enfant.

Cette situation impacte non seulement la scolarisation des filles mais aussi la prise en charge des besoins et l'éducation des enfants. Dans un tel contexte, ces enfants sont séparés de leurs parents eux-mêmes considérés comme des adolescents dans l'incapacité de prendre en charge les besoins de ces enfants et assurer leur éducation.

Les travaux sur la thématique abordée sont fournis et G. Brunet, G. (2010), nous indique qu'il s'agit d'une préoccupation très ancienne. Les difficultés liées aux jeunes filles mères et les enfants hors mariage, en effet, a fait l'objet de nombreux travaux depuis plusieurs décennies. Ces recherches se focalisent sur la prise en charge des filles mères (accouchements dans le cadre hospitalier, attribution de secours matériels pour éviter les abandons) et des enfants (placement en nounrice et apprentissage professionnel, accès au mariage). Les travaux pionniers, et encore les plus nombreux, ont porté sur l'Europe catholique, et en particulier l'Italie et la France (Bardet, 1991 ; Kertzer, 1983). La conclusion unanime à tous ces travaux sur ces filles mères est qu'elles sont conduites selon une approche transversale et quantitative, en analysant globalement. Cela contribue à construire un portrait pertinent de ces actrices ayant pour traits d'être célibataires, jeunes, isolées de la familiale, avec un statut social défavorisé etc. (Fuchs, 1992 ; Beauvalet, 1999 ; Schumacher et al., 2007). Mais l'auteur ajoute que peu de travaux ont permis de suivre le déroulement de la vie de ces jeunes femmes, et notamment leur comportement en termes de fécondité.

Pour M. Verdier (2022). Les filles-mères, en tant que phénomène est sous-estimé dans le monde. Chaque année, environ 400 000 jeunes adolescentes de 10 à 14 ans donnent naissance à un enfant dans le monde, selon une étude publiée le mercredi 15 juin par l'Institut national d'études démographiques selon l'INED en France. En tenant compte de l'aspect dramatique de la situation (grossesses très précoces et compromission de l'éducation et de l'avenir des adolescentes), ainsi que des risques sanitaires, parfois

1 <https://www.unicef.fr/convention-droits-enfants/education/>

2

3 <https://news.abidjan.net/articles/708546/cote-divoire-3-409-grossesses-en-milieu-scolaire-de-septembre-2021-a-mai-2022>

mortels, pour elles et pour l'enfant, ces acteurs n'ont pas été pris en compte pendant longtemps dans les statistiques officielles. Cela s'explique en raison du fait que ces naissances sont statistiquement marginales comparées aux chiffres dans le monde et cela a une faible influence sur l'évolution de la croissance démographique globale.

Dans la même perspective, B. Schoumaker et D. A. Sánchez-Páez (2024), questionnent les perturbations dans le progrès éducatif et la dynamique de la fécondité par niveau d'éducation en évaluant le lien entre l'éducation et les stagnations de la fécondité en Afrique subsaharienne. Ces auteurs montrent qu'on s'inscrit actuellement dans un processus qui illustre des stagnations du déclin de la fécondité en Afrique subsaharienne. Cela indique la relation entre l'éducation et la stagnation de la fécondité car la stagnation de la fécondité reflète un manque de changements dans la composition éducative de la population. Pour autant, il subsiste par le biais des enquêtes démographiques, de santé et des enquêtes par grappes à indicateurs multiples, le phénomène des grossesses précoces qui ont une incidence tant sur la mère que sur l'enfant.

Selon C. Zaouche-Gaudron (2006), qui traite des enfants en contexte de précarité, les conditions de vie précaires et l'insécurité associée freinent effectivement le développement de l'enfant. « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celles de l'emploi [...]. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives [...] ; elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence [...]. »

Ainsi, la famille, en tant que premier espace de socialisation joue un rôle fondamental et lorsqu'elle est mise à mal par la précarité et le déficit des autres ressources pour faire face aux conditions de vie souvent déplorables, cela a des répercussions sur les autres aspects de la vie – familial, environnementale, institutionnelle chez les enfants. Le milieu familial, précarisé et vulnérable, dans lequel les enfants grandissent est ici source de dysfonctionnements préjudiciables à leur santé physique et psychique. Les mères en situation de précocité ou de détresse psychosociale diverses paraissent plus dépressives, « assurent moins d'étayage et donnent moins de réponses adéquates aux besoins de leurs enfants ». Cela est d'autant plus prouvé que les pères, dénués d'identité paternelle du fait du chômage, de la drogue, des toxicomanies, etc. produisent de la violence sur les enfants. En somme, et de « façon récurrente, on relève qu'être mère dans des conditions de vie défavorisées entraîne plusieurs problèmes quand on les compare aux mères plus aisées ».

La thématique traitée est fortement prise en charge par les Organisation de la Société Civile (OSC) et à ce titre, l'ONG Human Rights Watch- HRW (2022) fournit régulièrement des rapports sur cette problématique. Dans celui consacré à l'Afrique et aux nombreuses jeunes mères confrontées à des obstacles à l'éducation, elle postule que dans près d'un tiers des pays en Afrique, les adolescentes enceintes sont confrontées à d'importants obstacles juridiques et politiques les empêchant de poursuivre leur éducation formelle. Néanmoins, la majorité des Etats africains initient des politiques pour protéger en principe l'accès à l'éducation par le biais de lois, de politiques ou de mesures adoptées en faveur des élèves enceintes ou des mères adolescentes. La majorité des pays de l'Union africaine (UA) ont ratifié la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, et le Protocole de Maputo, ou le traité sur les droits des femmes africaines, les obligeant à prendre des mesures spéciales pour assurer l'égalité d'accès des filles à l'éducation, à relever l'âge minimum du mariage à 18 ans et à prendre toutes les mesures appropriées pour garantir que les filles qui tombent enceintes aient le droit de poursuivre et d'achever leurs études. Parmi les 54 pays africains, 38 pays disposent de lois, politiques ou mesures qui protègent l'éducation des adolescentes pendant la grossesse et la maternité.

Dans le contexte ivoirien, I. Somian (2023), se fait l'écho des difficultés des jeunes filles mères dans leur quotidien dans le processus d'éducation de leurs enfants. A peine sorties de l'adolescence, elles sont obligées d'endosser des responsabilités de mère et souvent de père lorsque celui-ci est absent (volontairement ou pas). Elles sont rejetées par leur famille et sont sans domicile fixe avec des enfants sous les bras. Elles sont nombreuses, « les jeunes filles célibataires à Abidjan qui se retrouvent, presque qu'à leur insu dans le statut de fille-mère. Rejetées et confrontées à des difficultés financières, une fois qu'elles donnent naissance à un enfant, qui le plus souvent est indésirable ».

La pauvreté n'est qu'une des facettes des difficultés du phénomène des jeunes mamans célibataires. La démission des parents est une autre épreuve à laquelle elles doivent faire face. Les jeunes filles mères et leurs enfants font face à des fléaux insurmontables, et sont souvent victimes de traitements injustes, de discriminations et de violences de tout genre imposés par des personnes âgées, des communautés et malheureusement quelques fois même par sa famille. L'auteure indique que la Journée Internationale de la Jeune Fille, instituée depuis 2011 par les Nations Unies, est utilisée par les pouvoirs publics pour attirer l'attention individuelle et collective sur la nécessité d'aborder les difficultés qu'elle rencontre, et de promouvoir ses Droits Humains afin de lui assurer protection et sécurité.

Tous ces travaux nous permettent de noter que le problème est actuel, urgent et qu'il concerne toute la société dans sa régulation. Sous ce rapport, la présente étude analyse les conditions de prise en charge des besoins sociaux et éducatifs des enfants nés de filles-mères dans le quartier de Yopougon SIDECI à partir de l'expérience des adolescents nés de filles mères, des filles mères, des femmes ayant été de filles mères ainsi que d'autres personnes ressources d'institutions telles que les ONG.

1. METHODOLOGIE

1.1. Terrain d'étude

L'étude sur les conditions de prise en charge des besoins et d'éducation des enfants nés de filles mères ainsi que les perceptions associées s'est réalisée dans la commune de Yopougon plus précisément au quartier SIDECI. Ce quartier selon un responsable du service des plaintes du commissariat du 16^{ème} arrondissement serait l'un des quartiers desquels proviennent des plaintes à propos des conflits ou litiges associés à la question des filles mères dans la commune. Un point de vue également partagé par des responsables d'ONG exerçant dans le domaine de la protection des enfants en situation de vulnérabilité dans la commune (I. Somian, 2023),

1.2. Population et échantillon

Les données collectées ont concerné des adolescents nés de filles mères (08), des filles mères (10), des femmes ayant été fille mère (10), des filles mères (10), des parents de filles mères (10) et (04) quatre personnes ressources dont un sociologue, un psycho-criminologue, un responsable d'ONG et une assistante sociale.

Le type d'échantillonnage utilisé dans l'étude est non-probabiliste à choix raisonné. C'est une technique dont le principe fondamental repose sur l'identification par le chercheur des groupes cibles de l'étude en se fondant sur leur statut, leur position, leurs savoirs, leurs connaissances et expériences etc. (N'da, 2015, p. 100).

2. COLLECTE, TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES

Les données analysées ont été collectées à l'aide de guides d'entretiens semi-structurés. Les entretiens recueillis sont de type biographique et correspondent à ce qu'on peut appeler des entretiens récits. Ils nous ont permis d'avoir des données de l'expérience vécue des personnes ayant été filles-mères, des enfants de filles-mères, des filles-mères ainsi que leurs parents. Elles ont pu ainsi librement raconter leur situation et leur vécu quotidien. Ces données ont été complétées par des données de type documentaire abordant les thématiques telles que les conditions de prise charge des besoins sociaux et éducatifs des enfants en situation de vulnérabilité dans un contexte global.

Le corpus obtenu a fait l'objet d'une analyse de contenu thématique (Wanlin, 2007, p. 8). En effet, dans le but de répondre aux objectifs de notre étude, le contenu des entretiens a été transcrit mot pour mot afin de répertorier les unités de sens contenues dans les discours. L'analyse a commencé par la lecture des transcriptions écrites afin d'obtenir une vue d'ensemble des données. Par la suite, nous avons choisi comme unité de codage, l'unité sémantique. Nous nous sommes intéressés aux idées clés et à leur signification. La démarche était donc sommaire et se contentait de synthétiser les réponses principales ou les renseignements importants. Ce procédé méthodologique a permis de dégager les catégories analytiques ci-après en guise de résultats.

3. RESULTATS DE L'ETUDE

Ainsi, les conditions les conditions de prise en charge des besoins d'éducation des enfants de filles-mères et des perceptions associées ont été identifiées. En d'autres termes, il s'agit de présenter d'une part le contexte d'entrée dans la maternité précoce ou dans la vie filles-mères et l'effritement des rapports sociaux avec l'entourage d'une part, et la mise en exergue de la précarisation des besoins éducatifs de leurs enfants qui en découle d'autre part.

3.1. Entrée dans la maternité précoce et perturbation des rapports sociaux

L'analyse transversale des données collectées montre que l'entrée des adolescentes dans la maternité précoce entraîne une perturbation des rapports sociaux avec l'entourage notamment les le copain et les parents. En effet, la plupart des enquêtées ont relevé dans leurs propos qu'au constat de leur situation de grossesse, elles ont été confrontées d'abord au rejet des auteurs de ces grossesses après que celles-ci le refusent comme le recommandent ces derniers. Ce refus d'avorter de ces adolescentes conduit généralement les auteurs de ces grossesses ou leurs copains à se désengager en abandonnant ces filles dans cette situation de précocité maternelle. E.D, une femme de 40 ans et ex-fille mère confirme cela à partir de l'extrait d'entretien réalisé avec elle :

« Quand je suis tombée enceinte à l'âge de 16 ans, j'étais en classe de 1^{ère}. J'ai décidé d'informer mon petit ami. Quand je lui ai dit, il s'est fâché automatiquement et il a commencé à m'accuser que c'est ma faute si tout ça, est arrivé. Que je n'ai pas pris mes précautions pour éviter cela. Après une semaine, il est revenu et m'a demandé d'avorter, ce que j'ai refusé. Il s'est fâché à nouveau et m'a abandonné avec la grossesse... » (E.D, une femme de 40 ans et ex-fille mère).

Entrée dans la précocité maternelle pour ces filles, c'est aussi et surtout pour ces dernières de connaître une rupture du lien familial à l'initiative des membres du réseau familial. En effet, à l'annonce de leur situation de grossesse aux membres de leurs différentes familles, ces filles font également face à un rejet de la part des membres du cercle familial. Dans un tel contexte, à leur statut de mère précoce ou fille mère génère des répercussions au niveau de leur identité sociale. Ces répercussions sont relatives aux à la présentation de ces filles comme des « prostituées » comme le relève cet extrait d'entretien réalisé avec F.K, fille mère âgée de 17 ans :

« Quand mes parents ont appris que j'étais enceinte, ils m'ont traité de prostituée. En me disant qu'on dépense pour me mettre à l'école pour que j'aie des diplômes et c'est prostitution moi je vais faire à mon âge... ».

Certains parents vont jusqu'à rompre le lien affectif avec ces filles. Une situation qui conduit parfois ces filles à se détester au point même de solliciter l'intervention de la mort dans leur existence comme le témoigne ces extraits d'entretiens réalisés avec G.A, femme de 47 ans ex-fille mère :

« Quand mes parents ont su que j'étais enceinte, ils m'ont carrément conduit chez les parents de mon petit ami et m'ont abandonnée là-bas. Je souffrais tellement que je me détestais moi-même » et avec H.T, femme de 43 ans ex-fille : « Quand mes parents m'ont renvoyé de la maison que je me suis retrouver avec mon copain après mon accouchement, je souffrais. C'était difficile même d'avoir à manger. Je voulais même que la mort me prenne tellement je souffrais ».

« Depuis ma grossesse jusqu'à mon accouchement, mes parents me détestaient même mes amis également se moquaient de moi au quartier. C'était vraiment compliqué pour moi » (E.D, une femme de 40 ans et ex-fille mère).

Les résultats montrent que toutes les enquêtées sont passées par ces situations de perturbation ou de rupture relationnelle. En effet, de la situation de grossesse jusqu'à l'enfantement, ces filles ont vu leurs liens de sociabilité avec leurs amis, leurs parents ... se rompre ou se modifier. Des ruptures ou modification des liens qui mettent la fille-mère dans une situation de survie compromise et une précarisation des besoins sociaux et d'éducation de leurs enfants.

3.2. Effritement des rapports sociaux des filles mères et précarisation de l'éducation des enfants

Les résultats obtenus de l'analyse de contenu réalisée permettent de voir que l'effritement des rapports sociaux entre les filles-mères et leur entourage a un impact sur l'éducation de leurs enfants. Selon les filles-mères interrogées à ce propos, la modification ou la rupture des liens de sociabilité des filles concernées avec leurs amis, leurs parents ont constitué non seulement une source de compromission de l'avenir des filles-mères mais également des facteurs de précarisation de l'éducation de leurs enfants.

3.2.1 Maternité précoce comme facteur de compromission de l'avenir des filles mères

- Au niveau de la scolarisation

Pour l'ensemble des filles mères interrogées, la maternité précoce ou leur situation de fille-mère a généralement constitué une situation de compromission de leur avenir. En effet, l'entrée dans la maternité précoce de ces filles constitue une source d'effritement des liens familiaux puisque dans la plupart du temps, ces filles sont renvoyées de l'espace familial. Dans un tel contexte, les filles-mères sont confrontées une rupture d'avec le système éducatif notamment scolaire. La majeure partie des enquêtées affirment avoir rompu d'elles-mêmes leur scolarité comme le mentionnent les extraits d'entretiens ci-dessous réalisés avec des filles mères ou des femmes ex-filles mères :

« Ma grossesse m'a coutée ma scolarité, depuis ma grossesse, j'ai été contrainte d'arrêter l'école parce que mes parents me l'ont imposée. Je n'avais plus d'espoir pour mon avenir... » (K.M, ex-fille mère, 41 ans).

« J'avais 18 ans et de niveau d'étude 3e, je vivais avec mes parents quand je suis tombée enceinte. Mon père ne voulant rien comprendre m'a mise dehors. J'étais obligée d'aller chez ma tante. Après mon accouchement, le père de mon enfant est venu me chercher pour m'envoyer chez ses parents. Mon école s'est arrêtée dans ces conditions. » (M.A.S, fille mère, 19 ans).

« J'ai la quarantaine révolue et j'ai été fille mère à l'âge de 18ans. Je suis aujourd'hui mariée et trois enfants. La naissance de ma première fille a scellé mon sort à l'école. » (A.Y, assistante sociale, ex-fille mère, 48 ans).

« J'étais chez mon oncle et sa femme depuis douze ans à l'âge de dix-sept ans. Quand mon copain m'a enceinté, automatiquement sa femme s'est fâchée et mon oncle m'a jetée dehors. Ma scolarité s'est en même temps arrêtée. Tous mes projets qui étaient d'avoir mon bac et passer mon concours de INFAS pour devenir infirmière sont tombés à l'eau... » (J.R, ex-fille mère, 39 ans).

- Au niveau de la subsistance

La maternité précoce ou la situation de fille-mère est non seulement un facteur de rupture avec le système éducatif ou scolaire pour ces filles mais constitue également un facteur d'impact sur la subsistance des filles concernées. En effet, l'entrée dans la nouvelle vie de fille-mère a constitué pour elles, des facteurs d'amenuisement des capacités de subsistance. La majeure partie des enquêtées affirment à ce propos avoir vécu en tant qu'ex-filles ou filles en situation de précocité maternelle, des difficultés pour trouver des moyens de survie. D'après les enquêtées, l'accès au petit-déjeuner et parfois même au déjeuner constitue un défi quotidien à relever. Ces témoignages ci-dessous issus d'entretiens réalisés avec nos enquêtées illustrent bien ces situations :

« Être enceinte, vivre loin de ses parents à cet âge et être avec quelqu'un qui ne fait rien, c'est vraiment très difficile. Pour avoir de quoi à manger c'est très difficile souvent. Il arrive des jours je ne mange pas et je dormais vide malgré mon état de femme enceinte. Ma grossesse tendait même vers 7 mois. » (K.M, ex-fille mère, 41 ans).

« ...Pour manger même ce n'était pas facile, on mangeait une fois par jour et ce n'était pas tous les jours aussi. Dans la cour ou on habitait, on préparait chaque jour à 15h. C'est en même temps pour la journée et pour la nuit. » (M.A.S, fille mère, 19 ans).

« Pour avoir baka (bouillie) 100frs pour déjeuner même pour souvent prendre mes médicaments c'était

dur. Souvent même pour manger à la maison, on cotise pour faire la cuisine. Et il arrive parfois même que je ne cotise pas aussi parce que c'était vraiment dur... » (H.T, ex-fille mère, 43 ans).

De ce qui précède, l'on peut dire que la situation de fille-mère ou de maternité précoce fabrique des contextes de vulnérabilité. Ces vulnérabilités vont de la rupture avec le système éducatif ou scolaire jusqu'aux difficultés de subsistance quotidienne pour les filles concernées. Une situation qui dépeint également sur la prise en charge des besoins sociaux et éducatifs des enfants auxquelles celles-ci donnent vie.

3.2.2 Maternité précoce comme source de précarisation des besoins sociaux et éducatifs des enfants de filles mères

Parmi les répercussions de la précocité maternelle ou la situation de fille-mère figurent la précarisation des besoins sociaux et éducatifs des enfants issus de filles-mères. Les femmes et filles-mères interrogées à ce propos mentionnent que les situations de vulnérabilités qu'elles ont vécues pendant leurs situations de grossesse se sont répercutées sur leurs enfants et se sont même amplifiées parfois dans leur quotidien depuis la naissance des enfants. Ces besoins qui concernent les soins de santé des enfants et de nutrition pour les besoins sociaux, ainsi que l'éducation parentale et scolaire.

3.2.2.1 Soins de santé et nutrition des enfants de filles mères, des besoins sociaux précarisés

Les enfants de filles-mères ou les enfants issus d'une précocité maternelle sont généralement confronté à une précarisation des soins de santé et de nutrition dans le processus de leur prise en charge infantile.

- Au niveau des soins de santé

Parmi les discours des enquêtés, il existe des énoncés relatifs à l'incapacité des parents géniteurs à prendre en charge les besoins sanitaires des enfants. Cette situation qui entraîne parfois le non-respect du calendrier vaccinal de l'enfant causait aussi une récurrence de maladies dans l'organisme de l'enfant. Dans un tel contexte, les filles éprouvent des sentiments de déception de leurs conditions de vie. C'est ce que relèvent les extraits d'entretiens ci-après réalisés avec nos enquêtées :

« Depuis la grossesse jusqu'à la naissance de mon enfant, c'était compliqué pour mes soins et les soins de l'enfant. Cela même a fait que l'enfant n'a pas pu faire tous les vaccins de son âge. L'enfant était toujours malade à cause de cela et ça fait que moi aussi je tombais aussi malade à force de voir l'enfant toujours pleurer et penser à tout ça me rendait vraiment malade. » (H.T, femme de 43 ans ex-fille).

« Après la naissance de l'enfant, il tombait régulièrement malade parce que moi-même quand j'étais enceinte je n'ai pas respecté tous mes rendez-vous de l'hôpital. Nous étions incapables de d'emmener l'enfant à l'hôpital son papa n'avait pas l'argent et moi aussi je ne faisais rien. Si les parents de mon petit ami ne nous donnent pas l'argent, on ne peut rien faire, même emmener l'enfant à l'hôpital aussi c'était pas évident. Quand c'est comme ça parfois, on l'envoyait chez les femmes du marché pour prendre les médicaments indigénat » (A.Y, assistante sociale, ex-fille mère, 38 ans).

Ainsi, la prise en charge des soins des enfants nés de filles-mères est généralement assurée par des substituts aux parents géniteurs. Dans un contexte d'incapacité du substitut à assurer ces besoins, les parents géniteurs des enfants concernés ont recours à l'automédication à travers les traitements à l'indigénat. Une situation qui expose ces enfants à des risques de vulnérabilité sanitaire.

- Au niveau de la nutrition des enfants

A l'instar de la prise en charge des soins de santé, la nutrition des enfants nés de filles-mères constitue un défi pour les parents. En effet, la plupart de nos enquêtées ont pu relever que la question nutritionnelle de leurs enfants est également assimilable à leur situation passée au moment de la grossesse. Certaines enquêtées ont réitéré que les conditions difficiles qu'elles vivaient ne leur permettaient de pouvoir assurer convenablement les besoins nutritionnels de leurs enfants. Cette incapacité corrélée non seulement à l'indisponibilité récurrente de ressources financières aussi bien à leur niveau qu'à celui de leurs parents géniteurs ou substituts est à souligner. Une incapacité de prise en charge traduite à partir d'extraits d'entretiens précisés ci-après :

« Concernant la nourriture de l'enfant humm... L'enfant là, c'est Dieu si non hum. Pour manger c'était dur. J'appelle souvent mes parents, mes amis...souvent on me parle mal avant de m'envoyer un peu d'argent pour qu'on mange puisque son papa nous a abandonné » (S.K, ex-fille mère, 42 ans).

3.2.2.2. Scolarisation des enfants de filles-mères comme besoin social précarisé

Parmi les enquêtés, l'on a pu relever que la plupart des enfants nés de filles-mères sont confrontés à une situation dans laquelle leur scolarisation est compromise. En effet, dans nos entretiens réalisés avec les filles-mères, les enfants eux-mêmes ainsi les personnes ressources désignées dans l'**étude, la scolarisation des enfants concernés n'a jamais eu lieu ou celle-ci est interrompue quand elle débute.** Généralement, ces enfants abandonnés par l'un des parents biologiques (père ou mère) sont confrontés aux ressources limitées de l'un des parents disponibles pour la prise en charge des besoins de scolarisation de ces enfants. Ces propos ci-après en sont des illustrations :

« J'ai 30 ans et je suis mécanicien à Yopougon SIDEKI. Je vis avec mon enfant dans ce quartier précaire Kpimby². Sa maman (20 ans) est partie un matin me laissant l'enfant sous prétexte qu'elle doit reprendre ses études. Ma copine qui vit avec moi actuellement n'aime pas mon enfant. L'enfant a maintenant 5 ans et jusqu'à présent il ne va pas à l'école. N'ayant pas assez de moyens financier et l'école publique étant loin de nous, j'attends qu'il grandisse un peu avant de l'inscrire ». (M.T, fille mère de 24 ans).

« Je n'ai jamais été à l'école parce mon papa a abandonné maman. J'ai mal quand je vois mes amis aller à l'école et moi je fais maçonnerie pour gérer mes dépenses » (A.G enfant de fille mère, 16 ans).

« J'ai commencé à le mettre à l'école jusqu'en au CM2, mais après, je n'avais pas l'argent pour continuer donc je l'ai mis dans métier pour faire mécanique. » (H.T, femme de 43 ans ex-fille).

Ces vulnérabilités vécues par les enfants de filles-mères sont avérées, car un responsable d'ONG les confirment.-Selon ce dernier, la scolarisation des enfants issus de filles-mères reste une situation permanente. En effet, généralement confrontées non seulement au désengagement des pères de ces enfants concernés mais également à leurs propres parents, ces filles font face à des difficultés en termes d'incapacités de scolariser leurs enfants. Dans un tel contexte, elles ont recours aux ONG caritatives pour solliciter de l'appui de celles-ci pour assurer la scolarisation des enfants. Toutefois, les ressources limitées de ces ONG soumettent les responsables à une incapacité de satisfaire toutes les sollicitations formulées par les filles-mères quant aux fournitures et frais de scolarité des enfants. Il se pose ainsi le problème de scolarisation des enfants issus de filles-mères. C'est ce que traduit l'extrait de l'entretien réalisé avec un responsable d'ONG en ces termes :

« Les enfants issus de filles mères sont des enfants dont la situation de prise en charge fait vraiment défaut. Dans les sollicitations enregistrées dans notre ONG, il y a généralement celles de ces catégories de ces victimes. Ces enfants ont leurs mères qui viennent demander soit des vivres mais la plupart des sollicitations sont relatives à la scolarisation de ces enfants. Ces mamans relèvent dans leurs propos le désengagement du père et de leurs propres parents qui généralement jettent l'éponge au début de la grossesse des filles. Face à ces difficultés que ces mamans traversent, elles ont recours donc aux ONG pour les aider pour les kits scolaires ou pour les frais de scolarité. Vu nos ressources limitées, nous sommes contraints de ne réagir qu'avec les moyens de bord. Ce qui fait qu'on ne peut pas satisfaire toutes les sollicitations » (F.T, Responsable d'ONG).

De ce qui précède, l'on peut dire que l'effritement des rapports sociaux des filles-mères avec leur entourage constitue une source de perturbation des besoins sociaux de prises en charge non seulement des filles mères elles-mêmes mais également ceux des enfants à qui elles donnent vie.

III- DISCUSSION DES RESULTATS

La présente étude est une analyse des conditions de prise en charge des besoins sociaux et éducatifs des enfants nés de filles mères dans le quartier de Yopougon SIDEKI à partir de l'expérience des adolescents nés de filles-mères, des filles-mères et des femmes ayant été de filles-mères. Les résultats ont montré que

la précocité maternelle conduit à l'effritement des rapports sociaux des filles concernées et leur entourage (conjoint, parents, amis, connaissances...). Ce contexte favorise une précarisation des conditions de vie non seulement des filles-mères elles-mêmes mais également de leurs enfants. En d'autres termes, cette situation précarise la scolarisation des filles, perturbe les besoins sociaux et de scolarisation des enfants des filles en question.

Les résultats ainsi exposés corroborent ceux de Bocquet (2015, p. 232) avec les récits de vie des adolescentes mères en familles matrifocales en Guadeloupe. Les travaux montrent que les filles en question soulignent une incompatibilité de devenir parent tout en poursuivant une scolarité. En effet, le décrochage scolaire qui s'est produit à la suite de la naissance de leur enfant, ne met pas seulement en cause leur vouloir mais également l'effritement des rapports avec les personnels de l'école qui ne sont pas toujours tolérants vis-à-vis de cet événement. Par ailleurs, l'inexistence des aménagements proposés pour faciliter le maintien de la jeune fille dans la filière dans laquelle elle se trouve au moment de la naissance.

Dans plusieurs cas, la grossesse se produit comme un élément non-planifié et vient perturber la trajectoire de l'adolescente. C'est l'illustration apportée par les conclusions de May Luong (2008) cité par Moreau (2012, p. 107) à nos travaux. En effet, dans ses travaux, l'auteur souligne que les mères adolescentes sont plus susceptibles de vivre des difficultés dans l'achèvement de leurs diplômes d'études secondaires. En effet, la grossesse à l'adolescence constitue une des principales causes d'interruption scolaire au Québec pour 50 à 67 % des filles (Forget, Bilodeau et Tétreault, 1992, dans Tremblay, 2001, p. 2).

En outre, ces résultats confirment ceux de Onoloke (2018, p. 6) dans ses recherches sur la précocité des grossesses en milieu rural des adolescentes du territoire de Lomela en RD Congo. Selon l'auteure, dès le moment où elles décident de poursuivre leur grossesse jusqu'à terme, les jeunes mères sont déjà confrontées à des difficultés de tous ordres. D'une part, ces filles sont confrontées aux difficultés financières qui ne leur permettent pas d'aller suivre les consultations prénatales. Elles manquaient souvent même à manger. D'autre part, les enfants qu'elles mettent au monde sont aussi confrontés à des conséquences entre autres la malnutrition, la non-scolarisation, le décès des nourrissons, des infections et diverses maladies de l'enfance par des conditions de vie défavorables et manque d'hygiène.

Toutefois, les résultats de la présente étude contredisent les travaux de Moussodo (2015, p. 85) dont les conclusions précisent que les mères des jeunes filles-mères jouent un rôle important dans l'aide reçue par ces dernières quotidiennement. Selon ces conclusions, les mères des adolescentes en situation de maternité apportent une aide constante et primordiale telles que l'alimentation, la garderie, l'aide financière, l'éducation du petit-fils, la motivation aux études, l'instruction dans les soins, l'aide dans la prise en charge de l'enfant, le logement et les soins de santé.

Aussi, contrairement à nos résultats qui mentionnent un désengagement des auteurs des grossesses, les résultats de Delaunay et Guillaume (2007) cités par Badou et al., (2021, p. 11) contredisent les nôtres. En effet, selon les auteurs l'entrée dans la vie adulte se fait moins fréquemment par le mariage que par les rapports sexuels et la maternité ou la paternité. Selon eux, l'avènement d'un enfant dans ces conditions comme corollaire d'une vie maritale, a davantage obligé les garçons à un engagement précoce.

CONCLUSION

En définitive, le présent article a contribué à mettre à jour les conditions de prise en charge des besoins sociaux et éducatifs des enfants nés de filles-mères à partir d'une méthodologie de récits de vie. Cette méthodologie qui s'appuie sur l'expérience des adolescents nés de filles-mères, des filles-mères et des femmes ayant été de filles-mères dans le quartier de Yopougon SIDECI a révélé que la précocité maternelle conduit à l'effritement des rapports sociaux des filles concernées et leur entourage (conjoint, parents, amis, connaissances...). Cette situation met en exergue un contexte de précarisation des conditions de vie non seulement pour ces filles mais également pour les enfants que celles-ci conçoivent dans ces circonstances. Ce contexte de précarisation des conditions de vie se traduit par la perturbation des besoins sociaux de santé, de survie et de la scolarisation des filles mais aussi de leurs progénitures.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Albert-Bocquet, D. (2015). *Les maternités adolescentes en famille matrifocale en Guadeloupe* (Doctoral dissertation, Conservatoire national des arts et métiers-CNAM).
- Brunet, G. (2010). Célibataires et mères de nombreux enfants. Parcours de femmes à Lyon au XIX^{ème} siècle. Dans Annales de démographie historique, /1 (n° 119), 95 à 114
- Charbonneau, J. (2003). *Adolescentes et mères ; histoires de maternité précoce et soutien du réseau social*. Presses de l'Université Laval
- Delaunay, V., & Guillaume, A. (2007). Sexualité et mode de contrôle de la fécondité chez les jeunes en Afrique subsaharienne. *Santé de la reproduction et fécondité dans les pays du Sud. Nouveaux contextes et nouveaux comportements*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylants, 215-267.
- Human Rights Watch- HRW (2022). Afrique : de nombreuses jeunes mères sont confrontées à des obstacles à l'éducation. Human Rights Watch | 350 Fifth Avenue, 34th Floor | New York, NY 10118-3299 USA | t 1.212.290.4700. <https://www.hrw.org/fr/news/2022/08/30/afrique-de-nombreuses-jeunes-meres-sont-confrontees-des-obstacles-leducation>
- Moussodo, L. B. (2015). *Entre cahiers et biberons : les enjeux de la conciliation études/famille des mères adolescentes au Gabon* (Doctoral dissertation, Université de Montréal).
- N'da, P. (2015). *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*. Editions Le Harmattan.
- Onoloke, M. L. K. O., & Robert, A. (2018), La précocité des grossesses en milieu rural.
- Paquette, D., Bigras, M., Zoccolillo, M., Tremblay, R. E., Labelle, M. È., & Azar, R. (2001). Comparaison de la sensibilité parentale des mères adolescentes et des mères adultes peu scolarisées. *Revue canadienne de psychoéducation*.
- Poggi, C., & Waltmann, J. (2019). La (re) production des inégalités de genre : quels enjeux dans l'éducation, la santé et la protection sociale ? *Papiers de recherche*, 1-38.
- Schouemaker, B. et Sánchez-Páez, D. A. (2024). Perturbations dans le progrès éducatif et la dynamique de la fécondité par niveau d'éducation : Démêler le lien entre l'éducation et les stagnations de la fécondité en Afrique subsaharienne. *Revue de la population et du développement* 50(2), DOI : [10.1111/padr.12610](https://doi.org/10.1111/padr.12610)
- Somian, I. (2023). Maternité précoce: Des filles-mères racontent leur calvaire Maternité précoce: Des filles-mères racontent leur calvaire. Fratmat.info <https://www.fratmat.info/article/61843/Focus/maternite-precoce-des-filles-meres-racontent-leur-calvaire>
- Verdier, M. (2022). Les filles-mères, phénomène sous-estimé dans le monde. La Croix Numérique. <https://www.la-croix.com/Monde/filles-meres-phenomene-sous-estime-monde-2022-06-15-1201220166>
- Wanlin, P. (2007). L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels. *Recherches qualitatives*, 3(3), 243-272.
- Zaouche-Gaudron, C. (2006). Enfants et précarités. Dans Le Journal des psychologues, /7 (n° 240), 63 à 66